



RECU EN PREFECTURE
Le 27 novembre 2019
VIA DOTELEC - S2LOW

025-21250255-20191114-00058340-02

EXTRAIT DU REGISTRE

des Délibérations du Conseil Municipal

Séance du 14 novembre 2019

Le Conseil Municipal, convoqué le 7 novembre 2019, s'est réuni à l'Hôtel de Ville.

Conseillers Municipaux en exercice : 55

Ordre de passage des rapports : 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17, 18, 19, 20, 21, 22, 23, 24, 55, 25, 26, 27, 28, 29, 30, 31, 32, 33, 34, 35, 36, 37, 38, 39, 40, 41, 42, 43, 44, 45, 46, 47, 48, 49, 50, 51, 52, 53, 54, 56, 57, 58, 59, 60, 61, 62, 67, 63, 64, 65, 66, 68, 69, 70, 71, 72

Présidence de M. Jean-Louis FOUSSERET, Maire.

Étaient présents :

M. Jean-Louis FOUSSERET, M. Eric ALAUZET, M. Frédéric ALLEMANN (jusqu'à la question n° 71 incluse), Mme Anne-Sophie ANDRIANTAVY, Mme Sorour BARATI-AYMONIER (jusqu'à la question n° 14 incluse), M. Thibaut BIZE, M. Nicolas BODIN, M. Patrick BONTEMPS, Mme Claudine CAULET, M. Guerric CHALNOT, M. Pascal CURIE, M. Yves-Michel DAHOUI, Mme Danielle DARD (à compter de la question n° 45), M. Clément DELBENDE, M. Cyril DEVESA, Mme Béatrice FALCINELLA, M. Abdel GHEZALI, Mme Myriam LEMERCIER (à compter de la question n° 2), M. Jean-Sébastien LEUBA (jusqu'à la question n° 14 incluse), M. Michel LOYAT, Mme Elsa MAILLOT, Mme Carine MICHEL (à compter de la question n° 6 jusqu'à la question n° 62 incluse), M. Thierry MORTON, Mme Danielle POISSENOT (jusqu'à la question n° 62 incluse), M. Yannick POUJET (à compter de la question n° 15), M. Anthony POULIN, Mme Françoise PRESSE (à compter de la question n° 15), Mme Karima ROCHDI (jusqu'à la question n° 71 incluse), M. Dominique SCHAUSS, M. Rémi STHAL, Mme Ilva SUGNY (jusqu'à la question n° 32 incluse), Mme Catherine THIEBAUT, M. Gérard VAN HELLE (à compter de la question n° 6), Mme Anne VIGNOT, Mme Sylvie WANLIN, Mme Marie ZEHAF, M. Pascal BONNET, Mme Catherine COMTE-DELEUZE, M. Laurent CROIZIER, Mme Marie-Laure DALPHIN, Mme Odile FAIVRE-PETITJEAN (à compter de la question n° 52), M. Philippe GONON, M. Jacques GROSPERRIN, Mme Sophie PESEUX (à compter de la question n° 15), Mme Christine WERTHE, M. Philippe MOUGIN.

Secrétaire :

M. Thierry MORTON.

Absents :

M. Emile BRIOT, M. Emmanuel DUMONT, Mme Myriam EL-YASSA, M. Christophe LIME, Mme Rosa REBRAB, M. Ludovic FAGAUT, M. Michel OMOURI, Mme Mina SEBBAH, M. Julien ACARD.

Procurations de vote :

Mme Sorour BARATI-AYMONIER à M. Michel LOYAT (à compter de la question n° 15), Mme Danielle DARD à M. Pascal CURIE (jusqu'à la question n° 44 incluse), M. Jean-Sébastien LEUBA à Mme Anne-Sophie ANDRIANTAVY (à compter de la question n° 15), M. Christophe LIME à M. Thibaut BIZE, Mme Carine MICHEL à M. Nicolas BODIN (jusqu'à la question n° 5 incluse et à compter de la question n° 63), Mme Danielle POISSENOT à Mme Béatrice FALCINELLA (à compter de la question n° 63), M. Yannick POUJET à Mme Marie ZEHAF (jusqu'à la question n° 14 incluse), Mme Françoise PRESSE à M. Anthony POULIN (jusqu'à la question n° 14 incluse), Mme Rosa REBRAB à M. Abdel GHEZALI, Mme Karima ROCHDI à Mme Catherine THIEBAUT (pour la question n° 72), Mme Ilva SUGNY à Mme Sylvie WANLIN (à compter de la question n° 33), M. Gérard VAN HELLE à M. Rémi STHAL (jusqu'à la question n° 5 incluse), M. Ludovic FAGAUT à M. Jacques GROSPERRIN, Mme Odile FAIVRE-PETITJEAN à M. Laurent CROIZIER (jusqu'à la question n° 51 incluse), M. Michel OMOURI à M. Pascal BONNET, Mme Mina SEBBAH à Mme Christine WERTHE.

OBJET : 12 - Personnel Communal - Organisation du concours de Gardien-Brigadier de Police Municipale - Convention avec le Centre de Gestion du Bas-Rhin

Délibération n° 2019/005834

Personnel Communal
Organisation du concours de Gardien-Brigadier
de Police Municipale
Convention avec le Centre de Gestion du Bas-Rhin

Rapporteur : Mme l'Adjointe MICHEL

	Date	Avis
Commission n° 2	25/10/2019	Favorable unanime

I - Contexte

Dans le cadre du plan de mandat, un engagement fort a été pris en faveur du développement de la police de proximité. Aussi, l'évolution des effectifs a été planifiée avec l'objectif de créations de postes échelonnées sur la durée du mandat comme suit :

2015 : 4 ASVP
 2016 : 5 gardiens de PM
 2017 : 3 gardiens de PM
 2018 : 3 gardiens de PM
 2019 : 5 gardiens de PM

Les difficultés liées au recrutement des agents de police municipale sont réelles malgré les différentes actions mises en œuvre en vue de pourvoir les postes vacants.

En 2018, en partenariat avec le Pôle des Ressources Humaines et la Direction de la Communication, la DSTP a mené une campagne de recrutement, notamment via le dispositif de détachement interne.

Suite à cette opération, 7 gardiens de PM ont été recrutés, dont 5 via le dispositif de détachement interne.

Une opération similaire est conduite en 2019, avec une action forte de Communication réalisée via une journée « portes ouvertes » sur l'Esplanade des Droits de l'homme le 26 septembre 2019.

En parallèle, la Ville de BESANCON souhaite mener une action d'attractivité envers les lauréats de concours.

La Ville de BESANCON n'étant pas affiliée au Centre de Gestion, il convient de mettre en place une convention de partenariat afin de pouvoir déclarer des postes au concours. Cette convention engendre la participation aux frais d'organisation.

II - Projet de mise en place d'une convention de partenariat

La convention a pour objet de transférer la compétence d'organisation du concours d'accès au grade de gardien-brigadier de police municipale de la Ville de BESANCON au Centre de Gestion du Bas-Rhin qui intervient pour le compte du Centre de Gestion du Doubs pour la session 2020.

La Ville de BESANCON communique au Centre de gestion le nombre de postes à ouvrir au concours. La détermination du nombre de postes tient compte des besoins effectivement recensés au sein de la Ville de BESANCON.

La participation à verser au Centre de Gestion du Bas-Rhin par la Ville de BESANCON est calculée au prorata du nombre de postes déclarés. Le décompte est établi au vu du coût réel final du concours fixé par le Conseil d'Administration du Centre de Gestion du Bas-Rhin à l'issue des opérations du concours.

Le coût provisoire pour la Ville de BESANCON est évalué à 13 760,75 €.

Le décompte définitif est arrêté à la date d'épuisement de la liste d'aptitude au plus tard le 31 décembre de la 4^{ème} année suivant la date d'établissement de la liste d'aptitude. Il vise à définir les montants de chacun des centres conventionnés de chacune des collectivités conventionnées compte tenu des recrutements effectués dans chacun de ces centres ou collectivités, des recrutements éventuels effectués par d'autres collectivités locales hors champs de la convention et du nombre de « reçus-collés ».

Un état détaillé et certifié exact du coût du concours sera adressé par le Centre de Gestion du Bas-Rhin à la Ville de BESANCON.

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal décide :

- d'approuver les termes de la convention proposée qui permettra de transférer la compétence d'organisation du concours de gardien-brigadier de Police Municipale au Centre de Gestion du Bas-Rhin ;
- d'autoriser M. le Maire, ou son représentant, à signer la convention.

Pour extrait conforme,
Pour le Maire,
La Première Adjointe,



Danielle DARD.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 50

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prennent pas part au vote : 0

